

Commune de LACHAUX



☎ 04 73 94 61 41

mairie.lachaux@wanadoo.fr

Délibération n° 2021- 18

Extrait du registre des délibérations Du conseil municipal

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un Juin, à 16 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LACHAUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur COUPERIER Michel.

Présents : COUPERIER Michel, PERRET Michelle, DECOTTE Françoise, CORDIER Jean Paul, Van der MAREL Sylvia, CIOTTI Annie, DUZELLIER Michel, BREBION Jean-Philippe.

Absent :

Procuration : METRAL François (pouvoir à PERRET Michelle pour voter en son nom)

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-24 du Code des Communes à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : CIOTTI Annie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Mr Le Maire propose au Conseil Municipal de contracter un emprunt de 60 000 €uros destiné à financer les travaux de voirie de l'ensemble des chemins communaux. Cet emprunt selon la proposition qui nous sera faite par le Crédit Agricole pourrait être contracté sur une durée de 7 ans ou 10 ans.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de faire les démarches bancaires et signer tous les documents relatifs à ce projet.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, autorise son Maire à entreprendre les démarches auprès de la banque et contractualiser la meilleure offre.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Affiché le 22 Juin 2021

Certifié exécutoire

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme LACHAUX le 22 Juin 2021

Le Maire,

COUPERIER Michel

Accepté à l'unanimité des membres présents

Objet :

**Emprunt pour la voirie
60000 €**

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 8
Votants : 9

Certifié exécutoire

Reçu en Sous- Préfecture le :

Publié et notifié le :

Le Maire,

Michel COUPERIER

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Commune de LACHAUX



☎ 04 73 94 61 41

mairie.lachaux@wanadoo.fr

Délibération n° 2021- 19

Extrait du registre des délibérations Du conseil municipal

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un Juin, à 16 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LACHAUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur COUPERIER Michel.

Objet :
Vente remorque

Présents : COUPERIER Michel, PERRET Michelle, DECOTTE Françoise, CORDIER Jean Paul, Van der MAREL Sylvia, CIOTTI Annie, DUZELLIER Michel, BREBION Jean-Philippe.

Absent :

Procuration : METRAL François (pouvoir à PERRET Michelle pour voter en son nom)

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-24 du Code des Communes à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : CIOTTI Annie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Mr Le Maire explique que l'ancienne remorque appartenant à la commune n'est pas conçue pour supporter le poids de la mini pelle achetée en 2019. Il est donc proposé au Conseil Municipal que la commune s'en sépare au prix de 1500 Euros. Le produit de cette vente viendra aider au financement de l'achat d'une nouvelle remorque adaptée aux poids du nouvel engin à transporter.

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 8
Votants : 9

Certifié exécutoire

Reçu en Sous- Préfecture le :

Publié et notifié le :

Le Maire,

Michel COUPERIER

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, valide à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Affiché le 22 Juin 2021

Certifié exécutoire

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme LACHAUX le 22 Juin 2021

Le Maire,

COUPERIER Michel

Accepté à l'unanimité des membres présents

Commune de LACHAUX



☎ 04 73 94 61 41

mairie.lachaux@wanadoo.fr

Délibération n° 2021- 20

Extrait du registre des délibérations Du conseil municipal

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un Juin, à 16 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LACHAUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur COUPERIER Michel.

Présents : COUPERIER Michel, PERRET Michelle, DECOTTE Françoise, CORDIER Jean Paul, Van der MAREL Sylvia, CIOTTI Annie, DUZELLIER Michel, BREBION Jean-Philippe.

Absent :

Procuration : METRAL François (pouvoir à PERRET Michelle pour voter en son nom)

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-24 du Code des Communes à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : CIOTTI Annie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Mr Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de lancer un appel à candidature par le biais du Centre de Gestion du Puy De Dôme, afin d'embaucher une personne pour assurer la confection des repas à la cantine scolaire ainsi que les tâches de nettoyage des locaux scolaires et les bureaux de la mairie.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, valide à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Affiché le 22 Juin 2021

Certifié exécutoire

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme LACHAUX le 22 Juin 2021

Le Maire,

COUPERIER Michel

Accepté à l'unanimité des membres présents

Objet :

**Appel à candidature
poste cantinière et
ménage**

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 8
Votants : 9

Certifié exécutoire

Reçu en Sous- Préfecture le :

Publié et notifié le :

Le Maire,

Michel COUPERIER

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Commune de LACHAUX



☎ 04 73 94 61 41

mairie.lachaux@wanadoo.fr

Délibération n° 2021- 21

Extrait du registre des délibérations Du conseil municipal

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un Juin, à 16 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LACHAUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur COUPERIER Michel.

Présents : COUPERIER Michel, PERRET Michelle, DECOTTE Françoise, CORDIER Jean Paul, Van der MAREL Sylvia, CIOTTI Annie, DUZELLIER Michel, BREBION Jean-Philippe.

Absent :

Procuration : METRAL François (pouvoir à PERRET Michelle pour voter en son nom)

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-24 du Code des Communes à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : CIOTTI Annie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Mr Le Maire explique au Conseil Municipal que nous devons exonérer Mr SABATIER des sommes dues au titre de l'eau des années 2016 à 2020 afin de pouvoir facturer ses héritiers et qu'il est nécessaire d'effectuer un virement du chapitre 65 compte 6541 « créances admises en non-valeur » au chapitre 67 compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » où rien n'avait été prévu.

Chapitre 67 + 200 €

Chapitre 65 - 200 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, valide à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Affiché le 22 Juin 2021

Certifié exécutoire

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme LACHAUX le 22 Juin 2021

Le Maire,

COUPERIER Michel

Accepté à l'unanimité des membres présents

Objet :
**Décision modificative
budget eau**

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 8
Votants : 9

Certifié exécutoire

Reçu en Sous- Préfecture le :

Publié et notifié le :

Le Maire,

Michel COUPERIER

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Commune de LACHAUX



☎ 04 73 94 61 41

mairie.lachaux@wanadoo.fr

Délibération n° 2021- 22

Extrait du registre des délibérations Du conseil municipal

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un Juin, à 16 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LACHAUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur COUPERIER Michel.

Objet :
Délégation accordée au Maire

Présents : COUPERIER Michel, PERRET Michelle, DECOTTE Françoise, CORDIER Jean Paul, Van der MAREL Sylvia, CIOTTI Annie, DUZELLIER Michel, BREBION Jean-Philippe.

Absent :

Procuration : METRAL François (pouvoir à PERRET Michelle pour voter en son nom)

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-24 du Code des Communes à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : CIOTTI Annie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

En complément de la délibération 2020-8 du 3 Juillet 2019 sur les délégations accordées au Maire, Le Conseil municipal donne délégation au Maire, article L212.22 du CGCT pour l'alinéa :

10° De décider l'aliénation de gré à gré de bien mobilier jusqu'à 4600 Euros.

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 8
Votants : 9

Certifié exécutoire

Reçu en Sous- Préfecture le :

Publié et notifié le :

Le Maire,

Michel COUPERIER

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, valide à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Affiché le 22 Juin 2021

Certifié exécutoire

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme LACHAUX le 22 Juin 2021

Le Maire,

COUPERIER Michel

Accepté à l'unanimité des membres présents

Commune de LACHAUX



☎ 04 73 94 61 41

mairie.lachaux@wanadoo.fr

Délibération n° 2021- 23

Extrait du registre des délibérations Du conseil municipal

L'an deux mil vingt et un, le vingt et un Juin, à 16 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LACHAUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur COUPERIER Michel.

Objet :
**Renouvellement
contrats ATSEM**

Présents : COUPERIER Michel, PERRET Michelle, DECOTTE Françoise, CORDIER Jean Paul, Van der MAREL Sylvia, CIOTTI Annie, DUZELLIER Michel, BREBION Jean-Philippe.

Absent :

Procuration : METRAL François (pouvoir à PERRET Michelle pour voter en son nom)

Il a été procédé, conformément à l'article L.121-24 du Code des Communes à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : CIOTTI Annie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A l'ouverture de la séance, Mr Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire, soit, le renouvellement des contrats ATSEM.

Le Conseil Municipal l'y autorise à l'unanimité.

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il sera nécessaire de renouveler les contrats de travail à durée déterminée des 2 ATSEM pour la prochaine rentrée scolaire.

Mr le Maire propose de les reconduire selon les mêmes conditions qu'actuellement sur la base d'un temps de travail de 20/35ème à compter du jeudi 02 septembre 2021 jusqu'à la date des vacances scolaires d'été en juillet 2022.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, valide à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Affiché le 22 Juin 2021

Certifié exécutoire

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme LACHAUX le 22 Juin 2021

Le Maire,

COUPERIER Michel

Accepté à l'unanimité des membres présents

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 8
Votants : 9

Certifié exécutoire

Reçu en Sous- Préfecture le :

Publié et notifié le :

Le Maire,

Michel COUPERIER

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication